

REGLEMENT D'ARBITRAGE



SOMMAIRE

1 - PREAMBULE

2 - REGLES DE SECURITE POUR IMPLANTER UN PAS DE TIR EXTERIEUR DANS LE CADRE D'UNE RENCONTRE

- 2.1 - Généralités
- 2.2 - Terrain de compétition
- 2.3 - Moyens de protection
- 2.4 - Consignes de sécurités

3 - REGLES COMMUNES

3.1 - Définition des arcs et de l'équipement

3.1.1 – Les arcs

3.1.1.1 - Arcs classiques avec viseur

3.1.1.2 - Arcs classiques sans viseur

3.1.1.3 - Arc à « poulies »

3.1.2. - Les flèches

3.1.3. - Les accessoires

3.2 - La tenue vestimentaire de l'archer

3.3 - Les catégories

3.3.1. - Les catégories d'âge

3.3.2. - Les catégories d'arc

4 - REGLEMENT PAR DISCIPLINE

4.1 - Tir en SALLE

4.2 - Tir UFOLARC COURT

4.3 - Tir UFOLARC LONG

4.4 - Tir CAMPAGNE

4.5 - Tir SAFARI



4.6 - RENCONTRES NATIONALES

- 4.6.1 - Championnat National
- 4.6.2 - Championnat Départemental UFOLEP en salle
- 4.6.3 - Coupe Nationale UFOLEP par équipes
- 4.6.4 - Rassemblement National Jeunes (parcours chlorophylle)

5 - ARBITRE

- 5.1 - Rôle de l'arbitre
- 5.2 - Equipement des arbitres
- 5.3 - Déroulement des épreuves
- 5.4 - Contrôle des flèches sur les cibles

ANNEXES

- BADGES DE PROGRESSION (Tir en SALLE)
- Rapport d'Arbitre
- Compétition locales et traditionnelles

Plans d'arbitrage :

- Salle ou extérieur - 2 vagues
 - Salle ou extérieur - 3 vagues
 - Ufolarc court ou long - 2 vagues
 - Ufolarc court ou long - 3 vagues
- Implantation d'un pas de tir extérieur de type Championnat d'Eté
 - Glossaire des termes utilisés



1 - PREAMBULE

Le tir à l'arc connaît un grand essor dans nos fédérations aussi bien en sport de loisir qu'en sport de compétition.

Ces deux aspects retiennent tout notre intérêt, au même titre que la recherche du meilleur résultat possible pour valoriser l'action entreprise par un pratiquant.

Notre ambition majeure est l'épanouissement individuel par la qualité des relations humaines : faire se côtoyer le plus grand nombre de partisans du sport de loisir et de détente, amateurs de rencontres amicales de qualité et sportifs de haut niveau.

La générosité et la passion enthousiaste des archers UFOLEP / USEP, jointes aux valeurs spécifiques de ce sport, seront demain, des facteurs décisifs pour le développement du Tir à l'Arc en France.

Les discipline " Tir à l'Arc " UFOLEP / USEP comportent :

Le tir en SALLE,

L'UFOLARC COURT,

L'UFOLARC LONG,

Le Tir en CAMPAGNE,

Le tir SAFARI.

Le Rassemblement National Jeunes (parcours Chlorophylle)



2 - REGLES DE SECURITE POUR IMPLANTER UN PAS DE TIR EXTERIEUR DANS LE CADRE D'UNE RENCONTRE

2.1 - Généralités

Chacune des formes de tir demande des installations particulières, mais toutes doivent respecter les principes suivants :

- sécurité individuelle et collective,
- orientation des terrains,
- conformité avec les règlements de tir nationaux voire internationaux.

2.2 - Terrain de compétition

Le terrain de compétition peut être aménagé soit sur un terrain de grands jeux (football, rugby), soit sur n'importe quel autre terrain plat aux dimensions suffisantes, bien dégagé sur les quatre côtés et correctement orienté (**nord-est de préférence, mais éviter tant que possible est-ouest**). Dans le cas de 2 terrains, il est préférable qu'ils soient contigus et dans le même prolongement. Quel que soit le terrain choisi, le tracé doit être mis d'équerre.

Remarque :

La solution d'un pas de tir unique permet à tous les tireurs d'être sur le même pas de tir, et de concourir à des distances différentes sans se gêner mutuellement.

La surface du terrain dépend du nombre de cibles et par conséquent du nombre d'archers.

Les lignes doivent être clairement marquées sur le terrain au lait de chaux, au plâtre ou à la peinture, etc. ...



Commission Nationale Tir à l'Arc UFOLEP
Règlement d'arbitrage (version 2004)



Chaque distance doit être mesurée avec précision (verticale au-dessous de l'or d'une cible jusqu'à la ligne de tir).

Tolérances admises :

- pour des distances de tir allant jusqu'à 40 mètres : +/- 15 cm
- pour des hauteurs de blason de 1 m, 1,30 m ou 1,60 m : +/- 05 cm

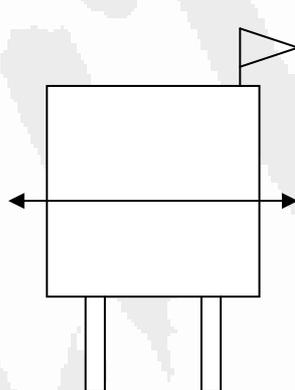
Chaque butte de tir peut être inclinée au maximum de 15° par rapport à la verticale. La cible sera fixée solidement à la butte, elle-même fixée solidement dans le sol, ou lestée afin d'éviter qu'elle ne se renverse par cause de vent violent.

Chaque emplacement sur le pas de tir doit être numéroté de la même façon que la butte de tir correspondante (taille conseillée des chiffres : hauteur 15 cm, largeur 7 cm) à installer au dessous des buttes.

Pour tous les tirs en extérieur, chaque butte de tir doit être surmontée d'un fanion de couleur. Il doit être fixé sur un des deux côtés supérieurs de la cible et non en son centre pour qu'il ne serve de point de visée aux sans viseurs.

Hauteur maximale du drapeau : 50 cm

(distance mesurée à partir du sommet du paillon, circulaire ou carré)



Hauteur : 50 cm

Axe à 1.30 mètre du sol (*)

**Distance centre à centre des buttes :
2 mètres (+ ou - 10 %)**

(*) sauf pour les catégories -12 ans où cet axe se situe à 1 mètre du sol.

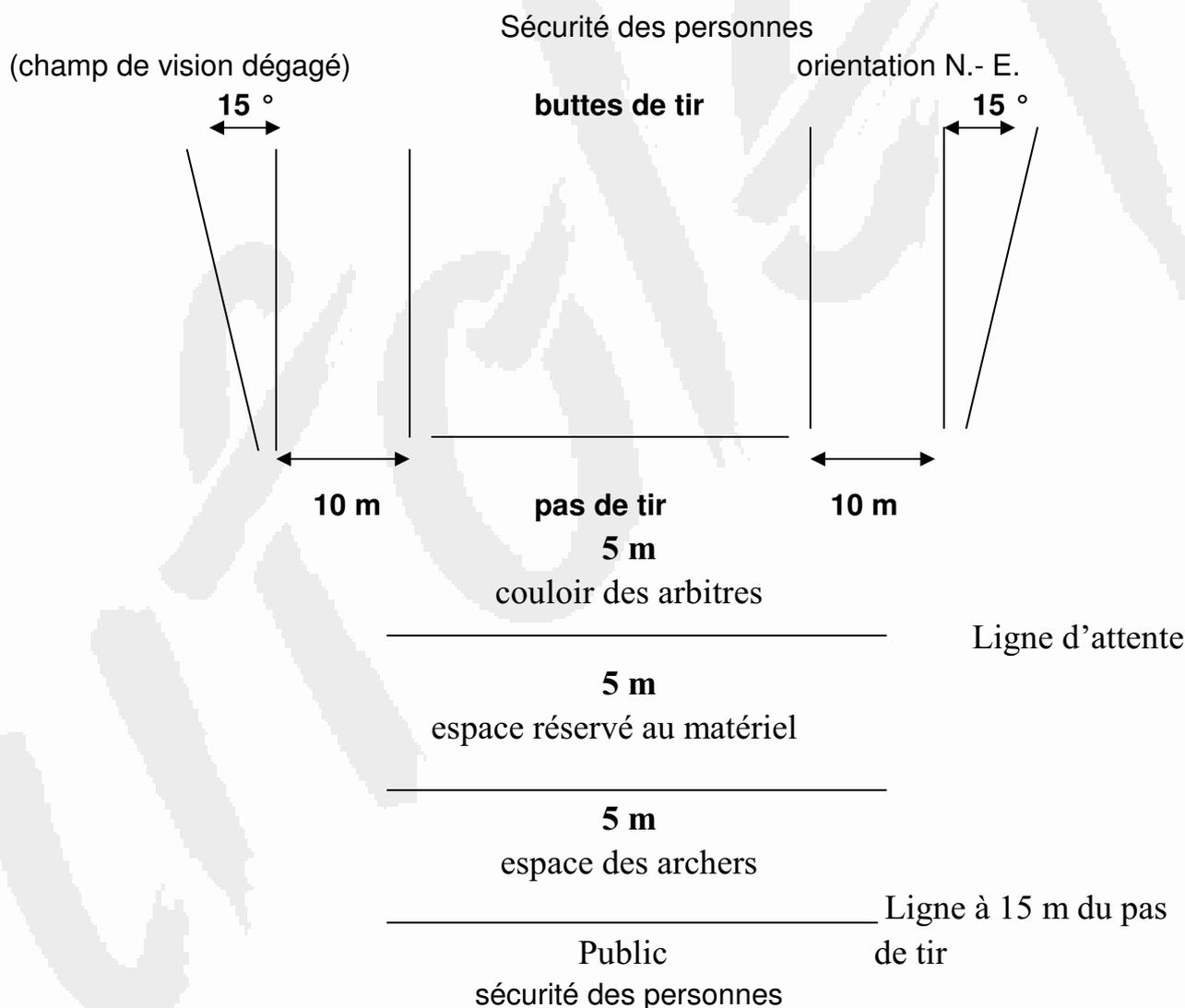
BUTTE DE TIR



2.3 - Moyens de protection

Quelle que soit l'orientation du terrain, son périmètre doit être protégé, ne permettre qu'un seul accès, supprimer le risque de flèches perdues, ceci afin d'assurer la tranquillité des compétiteurs et la sécurité du public.

Des barrières de sécurité appropriées sont érigées autour du terrain conformément au dessin ci-après.





Pour mémoire :

Une flèche tirée à 80 mètres et passant au-dessus de la cible atterrit à environ 25 mètres derrière celle-ci.

En fonction de l'environnement du site, un filet de protection spécifique au tir à l'arc, d'une hauteur minimum de 2,50 mètres, doit être dressé derrière les "cibles".

2.4 - Consignes de sécurité

Tant qu'un archer est en position sur le pas de tir, tous les participants doivent se trouver derrière lui, c'est-à-dire derrière la ligne d'attente, clairement matérialisée.

L'usage de drapeaux de couleur rouge (pour le danger) et verte (pour la poursuite des actions de tir en toute sécurité) peut être généralisé voire rendu obligatoire dans toute manifestation, même locale.

Aucune flèche ne doit être sortie des carquois avant le signal du début des tirs (feu vert, coup de sifflet, klaxon ou drapeau).

L'armement de l'arc doit se faire en direction de la butte.

Les buttes d'échauffement doivent être positionnées en direction des buttes de tir (à distances différentes de celles du concours)

DIVERS

Pour tout concours, seules les personnes autorisées par l'arbitre, peuvent s'approcher des cibles lors du marquage des points.



3 - REGLES COMMUNES

3.1 - Définition des arcs et de l'équipement

3.1.1. - Les arcs

3.1.1.1. - Arcs classiques avec viseur

C'est un arc équipé d'un système de visée (unique), éventuellement de stabilisateurs, d'amortisseurs, (sans limite de nombre), d'un système de contrôle d'allonge et d'un bouton écarteur à pression.

Un curseur de visée est autorisé et sert à régler le tir tant horizontalement que verticalement, mais il est soumis aux restrictions suivantes :

- il ne comprendra ni prisme, ni lentille ou autre système grossissant, ni niveau ou autre système électrique et ne comprendra qu'un seul point de visée.

- le diaphragme est interdit lors des tirs CAMPAGNE et SAFARI.

3.1.1.2. - Arcs classiques sans viseur

C'est un arc dépourvu de tout accessoire de visée, éventuellement, un amortisseur, un bouton écarteur à pression, un contrôleur d'allonge, des stabilisateurs, une perche, peuvent équiper l'arc à l'exception de tout autre accessoire.

Aucune marque ou repère ne doit apparaître sur la branche supérieure de l'arc, pas plus que sur la face interne de sa fenêtre, ainsi que sur la corde (hormis les points d'encoçages).

Remarques :

L'arc se définit comme suit pour ces deux catégories :



Commission Nationale Tir à l'Arc UFOLEP
Règlement d'arbitrage (version 2004)



Instrument comprenant un corps et deux branches flexibles se terminant chacune par un embout comprenant une gorge. L'arc est bandé par une seule corde attachée directement et seulement aux embouts.

A l'utilisation, l'arc est tenu par une main à la poignée, tandis que les doigts de l'autre main tirent, retiennent et lâchent la corde.

Pour des tireurs handicapés, il est admis que l'arc puisse être tenu par un autre membre que le bras : jambe, pied par exemple, directement ou par l'intermédiaire d'une rotule de fixation à l'exclusion de tout autre dispositif fixe ou mobile indépendant du tireur. L'usage du portique ou de la potence est admis pour les non voyants, de même que le fauteuil pour certains types de handicap.

Sur le corps de l'arc, un repose flèche peut être placé.

Un repère pour les lèvres (sucette) dont le diamètre ne peut excéder 1 cm dans toutes les directions est autorisé sur la corde. Il peut être placé au niveau des lèvres ou du menton.

Le tranche fil de la corde ne doit pas servir de repère de visée à l'archer. La corde ne doit en aucun cas permettre de viser au moyen d'additifs tels que :

- œillette de visée dans la corde,
- visette,
- marque de couleur, etc.

Le "now-glove" (protège doigt fixé sur la corde et ayant la fonction de palette) peut être utilisé quel que soit le type d'arc.

Dans cette même catégorie " arcs classiques ", les stabilisateurs, les amortisseurs et les compensateurs sont autorisés dès l'instant qu'ils ne peuvent :

- servir de guide à la corde,
- ne toucher que l'arc,
- ne présenter aucun obstacle aux autres archers de part et d'autre sur le pas de tir.



3.1.1.3. - Arcs à "poulies"

C'est un arc utilisant un système mécanique pour donner à la flèche une vitesse initialement plus grande pour un "poids de retenue" relativement plus faible :
puissance maximale autorisée à la barre :

30 livres pour les 13/14 ans

40 livres pour les 15/16 ans

60 livres pour les adultes

lesquelles puissances peuvent être contrôlées lors d'une compétition.

Tous les systèmes de visée sont autorisés à l'exception des systèmes laser ou électriques, ainsi que les diaphragmes pour les tirs campagne et safari.

L'arc à poulies " Sans Viseur " est dépourvu de tout accessoire de visée et régie par les mêmes règles que l'arc classique (cf. 3.1.1.2.).

3.1.2. - Les flèches

Les flèches de tout type peuvent être employées dès l'instant qu'elles sont conformes à la définition ci-après et qu'elles ne peuvent causer de dégâts exagérés aux blasons et aux panneaux de tir.

Définition :

Une flèche se compose d'un fût (dont le diamètre ne doit pas dépasser 9,3 mm, soit 23/64^{ème} de pouce), d'une pointe (les pointes de chasse et pêche sont interdites), d'un empennage, d'une encoche et éventuellement d'une décoration.

Remarques :

Chaque archer doit marquer son nom ou ses initiales et les initiales de son club sur tous les fûts de ses flèches utilisées lors d'une compétition.

Toutes les flèches utilisées au cours d'un même tir doivent être rigoureusement identiques entre elles.



Si un archer est amené à changer ses flèches d'une volée à l'autre (couleur d'empennage ou encoche différente), il doit le signaler à l'arbitre et au marqueur de sa cible avant de tirer la volée suivante.

3.1.3. - Les accessoires

Les archers sont autorisés à utiliser les accessoires suivants :

- Protège-doigts, doigtiers, gant, no-glove, palette ou emplâtre pour tirer, tenir et lâcher la corde,
- Décocheur mécanique dans la catégorie " arc à poulies ",
- Bracelet pour bras et avant-bras,
- Plastron de poitrine,
- Dragonne pour main d'arc,
- Carquois,
- Repose arc placé dans la zone réservée à cet effet,
- Marque, pour les pieds, ne dépassant pas le sol de plus de 1 cm

Remarques :

Dans toutes les disciplines de tir à l'arc UFOLEP, les jumelles, télescopes et autres instruments optiques peuvent être utilisés par les archers pour localiser leurs flèches même pendant la volée. Toutefois ces télescopes ne doivent pas gêner les autres archers sur le pas de tir, sous peine d'entraîner leur retrait immédiat.

Un archer sur un pas de tir ne peut recevoir d'informations d'une personne étrangère au pas de tir, quant à la position de ses flèches en cible.

Les lunettes, lentilles, verres ou accessoires similaires équipés de micro trous facilitant la visée sont interdits.

Remarque :

Les lunettes médicales équipées de verres correcteurs et les lunettes de soleil dépourvues de repères transmétriques facilitant la visée sont autorisées.



3.2 - Tenue vestimentaire de l'archer

La tenue vestimentaire est libre ; elle doit rester correcte et décente, et sportive

La tenue de club départementale ou régionale est nécessaire pour toutes les compétitions nationales.

Le port de chaussures fermées est obligatoire, par souci de sécurité.

3.3 - Les catégories

3.3.1 - Les catégories d'âge

Les catégories d'âge sont celles diffusées, chaque année en début de saison, par l'échelon national, dans le tableau des âges par discipline, des dispositions communes à toutes les épreuves nationales qui paraissent chaque année.

La catégorie d'un archer est celle définie par l'âge réel de l'archer au 1^{er} septembre de la saison. Cette catégorie reste valable pour toute la saison quelle que soit la date anniversaire de l'archer au cours de cette saison.

Rappels :

Ces dispositions communes sont reçues automatiquement par le Président (ou le Responsable déclaré) de l'Association affiliée. Ce tableau, remis à jour tous les ans, est la seule référence pour le CHAMPIONNAT NATIONAL ou du CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP.

Les - 11 ans (voir définition dans document précité) ne sont pas autorisés à participer aux RENCONTRES NATIONALES

3.3.2 - Les catégories d'arc

Arcs classiques : Avec Viseur

Arcs classiques : Sans Viseur (grand arc : "long-bow" compris)



Arc à “poulies” : Avec Viseur

Arc à “poulies” : Sans Viseur

Remarque :

La catégorie « arcs à poulies » est ouverte aux jeunes regroupant les catégories des 13/14 et 15/16 ans.

La puissance maximale autorisée à la barre est de :

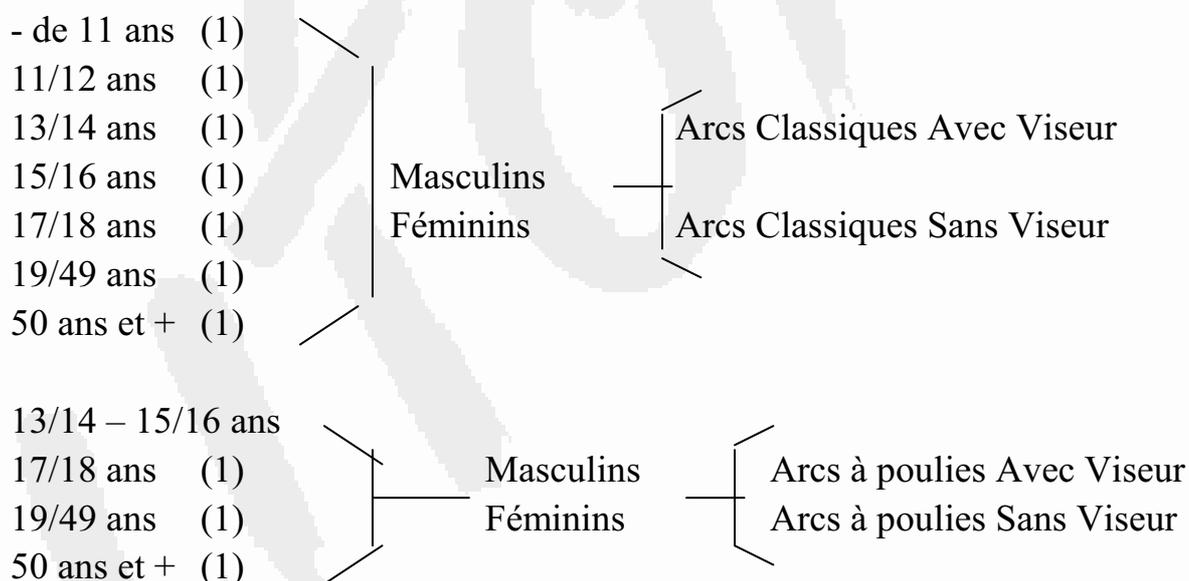
30 livres pour les 13/14 ans

40 livres pour les 15/16 ans

60 livres pour les adultes

La puissance des arcs à poulies pourra être contrôlée lors de la vérification du matériel ou à tout moment de la compétition.

Tableau récapitulatif des Catégories d'Age et d'Arc



(1) voir chapitre 3.3.1.



4 - REGLEMENTS PAR DISCIPLINE

4.1. - Tir en SALLE

Rencontres départementales, régionales et nationales

Le tir se déroule dans une salle permettant de recevoir les archers tout en respectant les distances de protection de tir et de confort.

La rencontre se compose de 2 séries de 10 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 20 volées ou 60 flèches. Les deux séries de 10 volées sont espacées d'un repos.

Les deux séries se tirant à la même distance, une seule série de volées d'essai précèdera le concours. Dans le cas de deux vagues de tir, il y a deux volées de réglage. Dans le cas de trois vagues de tir, il y a trois volées de réglage.

Le temps dont dispose un archer pour tirer ses 3 flèches est de : 2 minutes 30.

Diamètre des blasons et distances de tir : Les tirs ont lieu selon les catégories ci-après, et si les dimensions des salles le permettent (voir Nota) :

- Arc classiques AV et SV (masculins et féminins) :

* sur blason de diamètre **0,60 m** (grand centre) pour les catégories : - **11 ans, 11/12 ans, 13/14 ans et 15/16 ans**

à : **10 m** pour les - **11 ans et 11/12 ans,**
18 m pour les **13/14 ans et 15/16 ans.**

* sur blasons de diamètre : **0,60 m** (grand centre) à **25 m**
ou sur blasons de diamètre : **0,40 m** (grand centre) à **18 m**, dans le cas de petites salles (voir nota ci-dessous) pour les catégories : **17/18 ans, 19/49 ans et + 50 ans.**



Commission Nationale Tir à l'Arc UFOLEP
Règlement d'arbitrage (version 2004)



Arcs à poulies AV et SV (masculins et féminins) : pour les 17/18 ans, 19/49 ans et + 50 ans.

* sur blasons de diamètre : **0,60 m** (grand centre) à **25 m**
ou sur blasons de diamètre : **0,40 m** (grand centre) à **18 m**, dans le cas de petites salles (voir nota ci-dessous) pour les catégories : **17/18 ans, 19/49 ans et + 50 ans.**

Pour la catégorie arc à poulies 13/14 – 15/16 ans

* sur blasons de diamètre : 0,60 m (grand centre) à 18 m

La puissance maximale autorisée à la barre est de :

30 livres pour les 13/14 ans

40 livres pour les 15/16 ans

60 livres pour les adultes

Nota : dans le cas du Championnat Départemental UFOLEP d'Hiver en Salle, la distance de 25 m pour les catégories : 17/18 ans, 19/49 ans et + 50 ans est obligatoire (voir § 4.7.).

Remarques :

Dans le cas d'une salle où le tir à 25 mètres n'est pas réalisable dans les conditions ci-dessus (à l'exception du CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP en SALLE où la distance est obligatoirement de 25 m), les tirs à 18 m se font sur blasons de diamètre 0,40 m pour les **17/18 ans, 19/49 ans et + 50 ans.**

Dans le cas de deux blasons de diamètre 0,60 m sur la butte, les deux blasons sont côte à côte et leur centre est à 1,30 m du sol.

Dans le cas de quatre blasons de diamètre 0,40 m sur une même butte, l'intervalle entre les axes verticaux et l'intervalle entre les axes horizontaux est identique et vaut 0,60 m. L'axe du centre des blasons du haut est à 1,60 m du sol.



Commission Nationale Tir à l'Arc UFOLEP
Règlement d'arbitrage (version 2004)



Pour les catégories - 11 ans et 11/12 ans, le centre des blasons est à 1 m du sol. Néanmoins, pour ces deux catégories et dans le cas d'une utilisation d'un mur de paille de riz, le centre des blason peut être placé à une hauteur légèrement supérieure au mètre.

Les cordons sont comptés à l'avantage.

Le nombre maximum de points obtenus sur les deux séries est de : 600.

TABLEAU RECAPITULATIF

Tir en salle (y compris Championnat Départemental)

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteur des ors
-11 ans, 11/12 ans	10 m	60	1.00 m
13/14ans, 15/16 ans	18 m	60	1.30 m
17/18 ans, 19/49ans, 50 ans et +	25 m	60	1.30 m

Nombre de volées	20 + 2 volées d'essai
Nombre de flèches par volée	3
Temps par volée (en minutes)	2.30
Nombre de séries	2
Nombre de points au maximum	600



4.2. - Tir UFOLARC COURT

Il se déroule sur un terrain plat et dégagé d'une longueur minimum de 60 mètres.

Le tir se déroule en 18 volées de 4 flèches (deux séries de 9 volées chacune).

Ces deux séries de 9 volées sont espacées d'un repos.

Deux volées de réglage précèdent la 1ère série.

Le temps de tir est de 3 minutes par volée.

Les tirs ont lieu :

* sur blasons de diamètre 0,80 m aux distances suivantes :

- 40 mètres pour les 17/18 ans, 19/49 ans et + 50 ans (masculins et féminins),
- 30 mètres pour les 15/16 ans (masculins et féminins),

* et sur blasons de diamètre 0,60 m aux distances suivantes :

- 20 mètres pour les 13/14 ans (masculins et féminins),
- 10 mètres pour les - 11 ans et 11/12 ans (masculins et féminins).

Tous ces blasons ont leur centre à 1,30 m du sol excepté pour les catégories 11/12 ans et - 11 ans ou il est à 1 mètre.

Le nombre maximum de points obtenus pour les deux séries est de : 720.



TABLEAU RECAPITULATIF

UFOLARC COURT

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteur des ors
-11 ans, 11/12 ans	10 m	60	1.00 m
13/14 ans	20 m	60	1.30 m
15/16 ans	30 m	80	1.30 m
17/18 ans, 19/49 ans, 50 ans et +	40 m	80	1.30 m

Nombre de volées	18 + 2 volées d'essai
Nombre de flèches par volée	4
Temps par volée (en minutes)	3.00
Nombre de séries	2
Nombre de points au maximum	720



4.3 - Tir UFOLARC LONG

Il se déroule sur un terrain plat et dégagé d'une longueur minimum de 115 m.

Le tir se déroule en 18 volées de 4 flèches (deux séries de 9 volées chacune). Ces deux séries sont espacées d'un repos.

Deux volées de réglage précèdent la 1^{ère} série.

Le temps de tir est de 3 minutes par volée.

Les tirs ont lieu :

- * sur blasons de diamètre 1,22 m aux distances suivantes :
 - 70 mètres pour les 17/18 ans, 19/49 ans et + 50 ans masculins,
 - 60 mètres pour les 17/18 ans, 19/49 ans et + 50 ans féminins,
- * et sur blasons de diamètre 0,80 m aux distances suivantes :
 - 40 mètres pour les 13/14 ans, 15/16 ans (masculins et féminins),
 - 20 mètres pour les 11/12 ans et - 11 ans (masculins et féminins).

Tous ces blasons ont leur centre à 1,30 m du sol excepté pour les catégories 11/12 ans et - 11 ans où il est à 1 mètre.



TABLEAU RECAPITULATIF

UFOLARC LONG

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteur des ors
-11 ans, 11/12 ans	20 m	80	1.00 m
13/14 ans, 15/16 ans	40 m	80	1.30 m
17/18 ans, 19/49 ans, 50 ans et + (féminines)	60 m	122	1.30 m
17/18 ans, 19/49 ans, 50 ans et + (masculins)	70 m	122	1.30 m

Nombre de volées	18 + 2 volées d'essai
Nombre de flèches par volée	4
Temps par volée (en minutes)	3.00
Nombre de séries	2
Nombre de points au maximum	720



4.4 - Tir CAMPAGNE

Il se déroule en général sur un terrain qui peut être accidenté, sans excès, (forêts, champs, bois, ...), selon un parcours de longueur comprise entre 2 et 4 km, **accessible aux handicapés.**

Les pas de tir doivent pouvoir être utilisés aussi bien par les droitiers que par les gauchers, aussi bien par les grands que par les petits (en taille).

Sur ce terrain, cette discipline pose tout particulièrement le problème de la sécurité des archers et du public. Ce problème est résolu en général par une délimitation, un balisage et une surveillance rigoureuse du parcours choisi.

Sont utilisés les blasons dits **de campagne ou " field "**. Les diamètres des blasons sont les suivants : 0,20 m, 0,40 m, 0,60 m et 0,80 m.

Le bas de ces blasons doit se situer à plus de 10 cm du sol. Est mesurée la cote à partir de l'anneau le plus bas du blason. Lors de l'implantation des cibles et des pas de tir, une attention toute particulière est demandée afin qu'il n'y ait **aucune gêne sur la trajectoire des flèches dans le cas d'arcs de faible puissance.**

Il n'y a pas de volées d'essai, mais une ou plusieurs buttes d'échauffement doivent être à la disposition des archers avant le début de la compétition.

Les pelotons sont composés **au maximum de 6 archers**, dont obligatoirement un adulte, **responsable du peloton. Il y a un arbitre pour 3 pelotons.**

Aucun accompagnateur ne doit s'approcher des cibles lors du marquage de points.

L'arbitre contrôle la composition des pelotons.

Le temps de tir de 3 minutes par volée est contrôlé par l'adulte responsable du peloton, en l'absence d'un arbitre.



Les pelotons sont lancés simultanément sur des buttes différentes, au nombre de 24 et à des distances connues. Quand le parcours ne comporte que 12 buttes, il est utilisé deux fois.

Trois flèches sont tirées du pas de tir sur chaque butte. Les distances de tir, liées aux catégories d'âge, sont repérées par des piquets de couleur, hauts de 20 à 40 cm, comme indiqué dans le tableau ci-après.

A chaque pas de tir, l'archer se tient en arrière du piquet correspondant à sa catégorie.

Un déplacement latéral de moins d'un mètre est autorisé, ceci à la condition de rester en arrière du piquet.

Les tirs peuvent s'effectuer en position : à genoux ou accroupi.

Les flèches sont tirées en commençant par la distance la plus longue dans le cas d'un peloton composé d'archers de catégories d'âge différentes.

L'ordre d'implantation des buttes de tir est laissé au choix de l'organisateur.

Les cordons sont à l'avantage.

La cible "campagne" permet d'obtenir : 5, 4, 3, 2 ou 1 point.

Le nombre maximum de points obtenus dans une épreuve est de : 360.



Commission Nationale Tir à l'Arc UFOLEP
Règlement d'arbitrage (version 2004)



Distance : PAS DE TIR → CIBLE

N° CIBLE	TAILLE BLASON	COULEUR DU PIQUET			
		VERT	BLEU	ROUGE	JAUNE
1	80	10	20	25	30
2	60	6	15	20	25
3	40	5	10	10	15
4	20	3	5	5	5
5	80	12	22	30	35
6	60	8	15	25	30
7	40	6	10	15	20
8	20	4	8	15	15
9	80	15	25	35	40
10	60	10	20	25	30
11	40	8	15	20	20
12	20	5	10	10	10
Catégories d'âge		11/12 ans	13/14 ans	15/16 ans	licence adulte

Extrait des Règlements Techniques des épreuves nationales en vigueur.

Remarques :

Le tableau ci-dessus s'applique essentiellement pour un parcours constitué de 12 buttes ; dans le cas contraire, il est nécessaire de doubler chacune de ces configurations.

Les - 11 ans ne sont pas autorisés à participer dans le cas d'un CHAMPIONNAT NATIONAL CAMPAGNE.



TABLEAU RECAPITULATIF

TIR CAMPAGNE

Diamètre des blasons	0.20 - 0.40 - 0.60 et 0.80 m
Hauteur du bas du blason	+10 cm du sol
Nombre d'archers par peloton	6 archers maximum
Nombre d'arbitres	1 arbitre pour 3 pelotons
Nombre de buttes	12
Nombre de flèches tirées par butte	3
Temps par volée (en minutes)	3.00
Nombre de volées	2 x 12 (pas de volées d'essai)
Nombre de points au maximum	360



4.5 - Tir SAFARI

La longueur totale du parcours SAFARI ne doit pas dépasser 10 km. Le parcours peut être accidenté, mais sans excès. **Cette discipline pose le problème de la sécurité des archers et du public**, résolu généralement par une délimitation, un balisage et une surveillance rigoureuse du parcours choisi.

Il est recommandé aux participants de porter des vêtements de couleurs vives.

Les pas de tir doivent pouvoir être utilisés aussi bien par les droitiers que par les gauchers, aussi bien par les grands que par les petits (en taille).

Les cibles représentent divers animaux sous forme de représentation 3 D ou papier. Dans le cas de blasons, la partie inférieure de ces derniers est située à plus de 10 cm du sol.

Il n'y a pas de volées d'essai, mais une ou plusieurs buttes d'échauffement peuvent être utilisées avant le début de l'épreuve.

Les pelotons sont composés de 4 archers dont obligatoirement un adulte.

Aucun accompagnateur ne doit s'approcher des cibles lors du marquage de points.

L'arbitre contrôle la composition des pelotons.

Le temps de tir de 2 minutes par volée est contrôlé par l'adulte responsable du peloton, en l'absence d'un arbitre.

Les pelotons sont lancés simultanément sur des buttes différentes, au nombre de 24 et à des distances connues. Quand le parcours ne comporte que 12 buttes, il est utilisé deux fois.



L'archer se tient les deux pieds derrière le piquet (l'un en appui avec le dit piquet) correspondant à sa catégorie.

Un déplacement latéral est autorisé à condition de rester en arrière du piquet et de le toucher.

Les tir peuvent s'effectuer en position : à genoux ou accroupi, mais il faut rester en contact avec le piquet.

Les flèches sont tirées en commençant par la distance la plus longue, dans le cas d'un peloton comportant plusieurs archers de catégories d'âge différentes.

L'ordre d'implantation des buttes de tir est laissé au choix de l'organisateur.

Les cordons sont comptés à l'avantage.

Les points sont les suivants :

- zone sensible : 20 points,
- zone blessée : 15 points.

Le nombre maximum de points obtenus dans une épreuve est de : 960.

Les cibles animalières sont composées de :

- 2 petits animaux (2 blasons par butte),
- 2 petits gibiers,
- 4 gibiers moyens,
- 4 grands gibiers.

Ceci pour un parcours de 12 buttes.

Les pas de tir sont matérialisés par des piquets de 20 à 40 cm de hauteur.



Les distances de tir en fonction des catégories d'âge sont les suivantes :

Distance : PAS DE TIR —————> **CIBLE**

TYPE DE CIBLE	COULEUR DU PIQUET			
	VERT	BLEU	ROUGE	JAUNE
Petits animaux	5	10	10	15
Petits gibiers	10	15	20	25
Gibiers moyens	12	20	25	30
Grands gibiers	15	25	30	35
Catégories d'âge	11/12 ans	13/14 ans	15/16 ans	licence adulte

Remarques :

Les - 11 ans ne sont pas autorisés à participer dans le cas d'un CHAMPIONNAT NATIONAL SAFARI.

Dans le cas d'une recherche de flèche sur le sol par un archer, un autre archer doit rester devant la butte de tir pour signaler sa présence. Toutefois, cette recherche ne doit pas gêner le peloton suivant.

La trajectoire de chaque flèche ne doit subir aucune gêne du fait de branchages, feuillages, etc., dans le cas d'utilisation d'arcs de faible puissance.



TABLEAU RECAPITULATIF

TIR SAFARI

Hauteur du bas du blason	+10 cm du sol
Nombre d'archers par peloton	4
Nombre de buttes	12
Nombre de flèches par volée	2
Nombre de volées	2 x 12 (pas de volées d'essai)
Temps par volée (en minutes)	2.00
Nombre de points au maximum	960



4.6 – RENCONTRES NATIONALES

4

La Commission Nationale organise, dans le cadre des Rencontres Nationales

- un championnat national d'été comportant :
 - un CHALLENGE "ARCS CLASSIQUES AVEC VISEUR" appelé Archer de Fer
 - un CHALLENGE "ARCS CLASSIQUES SANS VISEUR" appelé Archer de Platine
 - un CHALLENGE "ARCS A POULIES" appelé Archer de Bronze
 - des classements individuels par catégorie

ou

- une épreuve de tir dite "CAMPAGNE" ou "SAFARI".
- Un rassemblement national jeunes avec un classement par équipes

La Commission Nationale supervise les différents championnats départementaux d'hiver en salle

Consulter le document général officiel UFOLEP

REGLEMENTS GENERAUX ADMINISTRATIFS FINANCIERS ET SPORTIFS (diffusés chaque année)

Pour obtenir les informations concernant :

- les engagements,
- les surclassements,
- les quotas,
- le déroulement des épreuves.



4.6.1 - CHAMPIONNAT NATIONAL « ÉTÉ »

I - TROIS CHALLENGES

- Un Challenge « Arcs classiques sans viseur » : ARCHER de PLATINE
- Un Challenge « Arcs classiques avec viseur » : ARCHER de FER
- Un Challenge « Compound » : ARCHER de BRONZE

II - PARTICIPANTS

Le quota d'archers par département est déterminé en fonction du nombre de places disponibles sur le terrain, du nombre de départements participant, du nombre de licenciés du département et du nombre total de licenciés tir à l'arc (fonction du résultat des recensements annuels).

Chaque département présente une équipe constituée de jeunes et d'adultes. Le pourcentage jeunes / adultes est déterminé par le ratio jeunes / adultes déclaré lors du recensement.

Le nombre total de participants autorisé est fixé, annuellement, par le Comité Directeur (cf. règlement financiers annuel des disposition générales communes aux épreuves nationales) et se décomposera en 50 % de jeunes (11 à 16 ans) **les 10 ans et moins n'étant pas autorisés à participer aux épreuves nationales** et 50 % d'adultes (17 ans et plus).

Chaque comité départemental s'engage à fournir au plus tard, à la mi janvier, le nombre d'associations et de licenciés tir à l'arc du département (cf. dossier de recensement).

Les départements s'engagent à respecter la date limite d'inscription: **30 jours avant la date du Championnat, sous peine de non-participation.**



III – CATÉGORIES

Liées aux tranches d'âges et classes d'arcs.

Arc classique : 24 catégories.

JEUNES	- 11 / 12 ans, avec viseur, sans viseur, garçon et fille - 13 / 14 ans, avec viseur, sans viseur, garçon et fille - 15 / 16 ans, avec viseur, sans viseur, garçon et fille
ADULTES	- 17 / 18 ans, avec viseur, sans viseur, homme et femme - 19 / 49 ans, avec viseur, sans viseur, homme et femme - 50 ans et plus, avec viseur, sans viseur, homme et femme

Arc à poulies : 16 catégories.

JEUNES	- 13/14 ans et 15/16 ans, avec viseur, sans viseur, garçon et fille
ADULTES	- 17 / 18 ans, avec viseur, sans viseur, homme et femme - 19 / 49 ans, avec viseur, sans viseur, homme et femme - 50 ans et plus, avec viseur, sans viseur, homme et femme

REMARQUES

Dans la catégorie « Arcs Compound », les **13/14 ans** et **15/16 ans** sont regroupés dans une seule et même catégorie dénommée : « **Jeunes Arcs Compound** ». Ils concourent aux distances et tailles de blasons définis pour leurs catégories d'ages définies au point IV ci-dessous.

Pour les **13 / 14 ans**, la puissance maximale autorisée à la barre est de **30 livres**.

Pour les **15 / 16 ans**, la puissance maximale autorisée à la barre est de **40 livres**.

Pour les **Adultes**, la puissance maximale autorisée à la barre est de **60 livres**.

Les 11 / 12 ans ne sont pas autorisés à participer dans la catégorie « Arcs Compound ».

La puissance des arcs compound pourra être contrôlée lors de la vérification du matériel ou à tout moment de la compétition.



IV - DÉROULEMENT

Deux séries de 10 volées de 3 flèches à la suite.

le matin : tir des jeunes

l'après-midi : tir des adultes

Chaque série sera précédée de 2 volées d'essai de 3 flèches chacune (ou 3 volées d'essai s'il y a 3 vagues de tir).

DISTANCES DE TIR ET DIAMÈTRES OBLIGATOIRES DES BLASONS

11 / 12 ans :

- 15 m sur blason de diamètre 60 cm, le centre à 1 m du sol
- puis - 10 m sur blason de diamètre 60 cm, le centre à 1 m du sol

13 / 14 ans :

- 25 m sur blason de diamètre 80 cm, le centre à 1 m 30 du sol
- puis - 20 m sur blason de diamètre 80 cm, le centre à 1 m 30 du sol

15 / 16 ans :

- 25 m sur blason de diamètre 60 cm, le centre à 1 m 30 du sol
- puis - 20 m sur blason de diamètre 60 cm, le centre à 1 m 30 du sol

Adultes

- **40 m sur blason de diamètre 80 cm, le centre à 1 m 30 du sol**
- puis - **30 m sur blason de diamètre 80 cm, le centre à 1 m 30 du sol**

Pour chaque challenge, un département présente une seule équipe. Mais un département peut concourir dans un, voire, deux, voire trois challenges s'il dispose dans ce cas précis de 10 archers. Un archer ne peut participer qu'à un challenge.

Chaque équipe est constituée lors de l'envoi des inscriptions. En cas de force majeure, elle pourra toutefois être modifiée lors du passage au greffe, la veille de la rencontre.



LE CHALLENGE ARCS CLASSIQUES AVEC VISEUR (ARCHER de FER)

Une équipe sera constituée de 4 archers, dont :

- 2 JEUNES (1 par distance : 11 / 12 ans à 15/10 m et 13 / 14 ans ou 15 / 16 ans à 25/20 m)
- 2 ADULTES

Parmi ces 4 archers, une FÉMININE minimum devra appartenir à l'équipe départementale (jeune ou adulte).

Le challenge est remporté par l'équipe départementale ayant obtenu le meilleur total des quatre scores.

LE CHALLENGE ARCS CLASSIQUES SANS VISEUR (ARCHER de PLATINE)

L'arc pourra être équipé d'un clicker et d'un B.B.

Une équipe sera constituée de 4 archers sans viseur dont :

- 2 JEUNES (1 par distance: 11 / 12 ans à 15/10 m et 13 / 14 ans ou 15 / 16 ans à 25/20 m)
- 2 ADULTES

Parmi ces 4 archers, une FÉMININE minimum devra appartenir à l'équipe départementale (jeune ou adulte).

Le challenge est remporté par l'équipe départementale ayant obtenu le meilleur total des quatre scores.

-



LE CHALLENGE ARCS À POULIES (ARCHER de BRONZE)

Une équipe sera constituée de 2 archers Compound ADULTES.

Pour le calcul de ce dernier challenge, il n'est pas fait de distinction de catégorie d'arc compound, avec ou sans viseur.

Le challenge est remporté par l'équipe départementale ayant obtenu le meilleur total des deux scores.

CLASSEMENTS

Un classement individuel, par catégorie d'âges et de classe d'arc.

TABLEAU RECAPITULATIF

CHAMPIONNAT NATIONAL « ETE »

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteur des ors
11/12 ans	15 et 10 m	60	1.00 m
13/14 ans	25 et 20 m	80	1.30 m
15/16 ans	25 et 20 m	60	1.30 m
17/18 ans, 19/49 ans, 50 ans et +	40 et 30 m	80	1.30 m

Nombre de volées	20 + 2 volées d'essai à chaque série
Nombre de flèches par volée	3
Temps par volée (en minutes)	2.30
Nombre de séries	2
Nombre de points au maximum	600



4.6.2 - CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP D'HIVER EN SALLE

L'épreuve sera organisée entre le 1^{er} décembre et le 10 janvier de l'année suivante.

Elle peut se dérouler sur plusieurs dates, dans le département, afin d'offrir à tous la possibilité de participer. Les résultats devront être expédiés au plus tard le 15 Janvier. (Idem dossier de recensement)

A - CATÉGORIE D'ÂGES

JEUNES	Moins de 11 ans (<i>anciennement poussin</i>) 11 / 12ans (<i>anciennement benjamin</i>) 13 / 14 ans (<i>anciennement minimes</i>) 15 / 16 ans (<i>anciennement cadet</i>)
ADULTES	17 / 18 ans (<i>anciennement junior</i>) 19 / 49 ans (<i>anciennement senior</i>) 50 ans et plus (<i>anciennement vétéran</i>)

en masculins et en féminines

B – CATEGORIES D'ARCS

Arc Classique sans Visueur

Arc Classique avec Visueur

Arc Compound dit « à poulies » **sans Visueur** (réservé aux catégories d'ages supérieures à 13 ans)

Puissance au pic limitée à : 30 livres pour les 13/14 ans, 40 livres pour les 15/16 ans et 60 livres pour les adultes

Arc Compound dit « à poulies » **avec Visueur** (réservé aux catégories d'ages supérieures à 13 ans)

Puissance au pic limitée à : 30 livres pour les 13/14 ans, 40 livres pour les 15/16 ans et 60 livres pour les adultes



C – FORMULE

Le tir se déroule dans une salle permettant de recevoir les archers tout en respectant les distances de protection de tir et de confort.

L'épreuve est placée sous la responsabilité d'un arbitre, ou à défaut sous celle du Président de la Commission Départementale ou d'un Président de Club.

La rencontre se compose de **2 séries de 10 volées de 3 flèches** chacune, soit un total de 20 volées ou 60 flèches. Les 2 séries de 10 volées sont espacées d'un repos.

Deux volées de réglage peuvent précéder chaque série. Toutefois, dans le cas de trois vagues de tir, il y a trois volées de réglage.

Distances de tir :

10 m pour les catégories **10 ans et moins** et **11 / 12 ans**

18 m pour les catégories **13 / 14 ans** et **15 / 16 ans**

25 m pour les trois catégories Adultes.

Remarque :

La distance de 25 mètres pour les catégories Adultes est obligatoire.

Diamètre des blasons :

Toutes catégories d'âge, d'arc et de sexe : blasons de diamètre 0 m 60 (10 grand centre).

Hauteurs des ors des blasons :

Tous les blasons ont leur centre placé à 1 m 30 du sol excepté pour les catégories **10 ans et moins** et **11 / 12 ans** où ce centre est à 1 m. Toutefois, ce centre peut être à une hauteur légèrement supérieure au mètre dans le cas d'une utilisation d'un mur de paille de riz.

Le nombre maximum de points obtenus pour les 2 séries est de 600.



TABLEAU RECAPITULATIF

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP D'HIVER EN SALLE

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteur des ors
-11 ans, 11/12 ans	10 m	60	1.00 m
13/14 ans, 15/16 ans	18 m	60	1.30 m
17/18 ans, 19/49 ans, 50 ans et +	25 m	60	1.30 m

Nombre de volées	20 + 2 volées d'essai
Nombre de flèches par volée	3
Temps par volée (en minutes)	2.30
Nombre de séries	2
Nombre de points au maximum	600



4.6.3 - COUPE NATIONALE UFOLEP PAR EQUIPES

La Commission Nationale organise, dans le cadre de la COUPE NATIONALE UFOLEP PAR EQUIPES :

- **une épreuve de tir dite " CLASSIQUE " comportant successivement :**

- d'abord **une série qualificative de 8 volées de 3 flèches.**

Un premier classement sur l'ensemble des 64 équipes participant à ce tournoi est établi et deux grands tableaux sont constitués : l'un dit "final", l'autre dit "de consolante".

- ensuite **un mini-championnat (1/8^{ème} de finale)**

-

Ce mini-championnat se dispute pour chaque match sur 4 volées de 3 flèches.

8 poules de 4 équipes par tableau participent.

Seule la première équipe de chaque poule est qualifiée pour la phase suivante.

Dans une même poule, chaque équipe rencontre successivement les trois autres (match gagné : 2 points, match perdu : 0 point, soit un total maximum pour une équipe de 6 points).

En cas d'égalité de points acquis à partir du nombre de matches gagnés et (ou) perdus, les équipes sont départagées au nombre de points globaux obtenus en cible.

- **puis des éliminations directes deux à deux (1/4 de finale)** entre les 8 vainqueurs des poules précédentes. Ces matches se disputent sur 4 volées de 3 flèches.

- **à nouveau des éliminations directes deux à deux (1/2 finale)** entre les 4 vainqueurs des 1/4 de finale. Ces matches se disputent sur 5 volées de 3 flèches.

- **enfin les finales des deux tableaux** entre les 2 vainqueurs des 1/2 finales. Ces matches se disputent sur 5 volées de 3 flèches.



Distances de tir et tailles des blasons

15 m pour tous les jeunes (11/12 ans, 13/14 ans et 15/16 ans) sur blasons de 60 cm (grand centre).

20 m pour tous les adultes (17/18 ans, 19/49 ans et +50 ans) sur blasons de 40 cm (grand centre), avec un blason par archer. Les archers d'une même équipe tirent en même temps sur deux cibles voisines (jeunes sur une cible et adultes sur une autre).

Constitution des équipes

Chaque équipe comporte obligatoirement 6 archers. La composition est la suivante :

- 11/12 ans
- 13/14 ans
- 15/16 ans
- trois adultes : 17/18 ans et / ou 19/49 ans et / ou +50 ans

Doivent au moins participer dans chaque équipe :

- deux féminines
- et deux "sans viseur" masculins ou féminins.

Un archer peut être remplacé uniquement avant le début de la compétition. Ensuite, tout nouveau remplacement est impossible.

Nota : à la fin de chaque série, sont comptabilisés uniquement les points des cinq premiers archers de l'équipe.

Nombre d'équipes par département

Au moins une équipe par département.

Ce chiffre est lié au nombre d'archers dans ledit département, l'année de la COUPE NATIONALE UFOLEP et communiquée à tous les départements en février de la même année. 64 équipes participent à cette COUPE.



Durée d'une volée de 3 flèches : 2 minutes

Nombres de volées de réglage

2 volées le matin (phase qualificative)

2 volées l'après-midi. (finales)

Consulter le document général officiel UFOLEP

REGLEMENTS GENERAUX ADMINISTRATIFS FINANCIERS ”

pour obtenir les informations concernant :

- les engagements,
- les surclassements,
- le nombre d'équipes engagées dans un même département,
- les catégories d'arc,
- le déroulement des épreuves,
- les distances de tir.

Les buttes d'échauffement, sans blason, sont disposées sur un terrain annexe à des distances différentes de celles normales de tir, et soumises aux mêmes règles élémentaires de sécurité que les buttes de tir prévues à la compétition.

Un arbitre doit impérativement être présent afin de surveiller la régularité de la phase d'échauffement.



TABLEAU RECAPITULATIF

COUPE NATIONALE PAR EQUIPES

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteur des ors
11/12 ans	15 m	60	1.30 m
13/14 ans, 15/16 ans	15 m	60	1.30 m
17/18 ans, 19/49 ans, 50 ans et +	20 m	40	1.00 m et 1,60 m

Consignes générales	
Temps de tir par volée (en minutes)	2.00
Nombre de flèches par volée	3
Volées d'essai	2 avant chaque phase, soit 1 le matin, 1 l'après midi
Phase qualificative	
Nombre de volées	8
Nombre d'équipes	64
Nombre d'archers par équipe	6
Phase des finales	
1/8 de finale	4 volées de 3 flèches
Nombre d'équipes	32, soit 8 poules de 4 équipes
1/4 de finale	4 volées de 3 flèches
Nombre d'équipes	8, soit 2 poules de 4 équipes
1/2 de finale	5 volées de 3 flèches
Nombre d'équipes	4, soit 2 poules de 4 équipes
Finale	5 volées de 3 flèches
Nombre d'équipes	2



4.6.4 - RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES (PARCOURS CHLO-ROPHYLLE)

Dans le cadre d'un parcours d'orientation pratiqué en équipe et organisé en pleine nature, le but du rassemblement jeunes est de combiner le tir à l'arc, la découverte de la nature, allié à un questionnaire culturel, afin de développer l'observation et l'esprit d'équipe.

I - PARTICIPATION

Ce rassemblement est uniquement destiné aux licenciés jeunes à partir de 11 ans.

L'effectif maximum du rassemblement est limité à 192 archers, soit 48 équipes départementales de 4 archers.

Le quota d'archers par départements est déterminé en fonction du nombre de licenciés jeunes du département déclaré lors du recensement.

II - COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes sont composées de quatre archers représentant au minimum 2 catégories d'âge différentes. Elles comprendront au minimum une féminine et un sans viseur.

Les équipes comprenant un second archer sans viseur se verront créditées d'un bonus de 50 points.

Les équipes comprenant une seconde féminine se verront créditées d'un bonus de 50 points.

Les deux conditions étant cumulables.

Seuls le second sans viseur et la seconde féminine donnent droit au bonus.



III - PRINCIPE ET DÉROULEMENT

Le parcours est dit « **d'orientation** ». Un carnet de route est fourni à chaque équipe.

Le parcours comprend 24 haltes à des distances inconnues comprises entre 7 et 16 mètres.

Les archers s'élancent sur le parcours par pelotons de deux équipes accompagnés d'un arbitre qui veillera à la sécurité, au bon déroulement des tirs, au marquage des scores, à la cohésion du peloton, en maintenant une ambiance conviviale.

Le départ des pelotons se fait à un rythme régulier adapté à la configuration du parcours.

Après chaque tir, lors du déplacement entre les cibles, l'arbitre pose les questions simultanément aux deux équipes composant le peloton, et en note les réponses.

Le maximum pouvant être totalisé par équipe est de 4000 points, décomptés comme suit :

Tir	Questionnaire	Orientation	TOTAL
3120	600	280	4000

Une pause restauration est obligatoire de 12h30 à 13h30 auprès de la cible la plus proche, tirée ou à tirer. Le panier repas sera prévu par l'organisateur.

IV - DISTANCES ET BLASONS

Les distances sont inconnues:

12 cibles à courte distance comprises entre 7 et 11 mètres

12 cibles à longue distance comprises entre 12 et 16 mètres



Tous les archers tirent à la même distance quelle que soit la catégorie d'âge, seule la taille des blasons diffère.

Le pas de tir est matérialisé par une ligne, (*tracée à la chaux, rubalise fixée au sol, éviter les cordes tendues*) permettant à plusieurs archers de tirer simultanément (*au moins 1 archer de chaque équipe tire simultanément*).

L'archer se tient les deux pieds en arrière de la ligne.

A chaque halte, chaque archer tire trois flèches. Les cordons sont comptés à l'avantage de l'archer.

Les blasons, fournis par la CNS Tir à l'Arc, représentent exclusivement des végétaux (2 séries de 12 blasons différents).

Ils sont de tailles différentes en fonction de la catégorie d'âge et de la distance, et référencés comme suit : P (petits), M (moyens), G (grands).

Catégories	Dist. courtes (7/11 m)	Dist. Longues (12/16 m)
11 / 12 ans	M	G
13/14 ans et 15/16 ans	P	M

Le bas de ces blasons doit se situer à plus de 10cm du sol. Est mesurée, la côte à partir de la zone la plus basse du blason.

Il n'y a pas de volée d'essai, mais des buttes d'échauffement sont placées à la disposition des archers avant le début de la rencontre.



5 - ARBITRE

5.1 - Rôle de l'arbitre

L'arbitre a pour rôle d'assurer le bon déroulement des compétitions dans le respect des règlements en vigueur (**sécurité, comportement**). **Son jugement sur les litiges de points est sans appel.**

L'arbitrage se fait avec courtoisie et amabilité.

L'UFOLEP/USEP met progressivement en place un corps d'arbitres de tir à l'arc, chargé du bon déroulement des rencontres et de l'application des règles ci-dessous.

Faute d'arbitre officiel, c'est le responsable de l'organisation qui fait office d'arbitre.

Les arbitres ont pour mission de contrôler :

- l'organisation du pas de tir,
- le traçage du terrain,
- les distances de tir,
- veiller à ce que les plaques de marques soient posées 2 m en avant de la cible,
- être attentif à la marque des points (ne pas toucher le blason et les flèches avant et pendant la marque sous peine d'invalider le point supérieur),
- juger les cordons sur demande des archers,
- la hauteur des blasons,
- le changement des blasons (demande de l'arbitre),
- la sécurité générale des installations des tirs en extérieur et en salle,
- la protection du matériel (buttes de paille de riz, filets, etc.),
- la sécurité des tireurs lors du contrôle des flèches,
- la vérification du matériel des archers (branches d'arc, corde, système de visée, carquois, palettes, etc.),
- mesurer la puissance des arcs à poulies avant ou pendant les concours,
- le temps imparti à chaque volée ou à chaque flèche, si un archer est amené à tirer individuellement une volée incomplète à la suite d'un incident de tir.



Commission Nationale Tir à l'Arc UFOLEP
Règlement d'arbitrage (version 2004)



L'arbitre sollicite des marqueurs adultes pour les cibles des archers de - 11 ans et 11/12 ans (un par cible), en veillant qu'il n'y ait pas de lien familial ou de club entre le marqueur et les archers.

Il veille à ce qu'aucune personne non autorisée par l'arbitre ne s'approche des cibles lors du marquage des points.

Seul l'arbitre peut authentifier les records lors des championnats départementaux, régionaux, interrégionaux ou nationaux.

L'homologation d'un tel record reste du ressort de la Commission Nationale.

Remarque

L'arbitre peut autoriser exceptionnellement un archer arrivé en retard (jusqu'à 1 volée comprise) à tirer ses flèches à la fin de la série. Mais aucune volée d'essai ne peut lui être accordée.

5.2 - Equipement des arbitres

L'arbitre doit posséder :

- un double mètre,
- une loupe,
- un chronomètre,
- un plan d'arbitrage,
- un stylo rouge,
- les règlements,
- le plan du parcours,
- un sifflet,
- un réglet,
- un décimètre et un peson (mis à disposition par le club organisateur).



Tenue vestimentaire des arbitres

L'écusson « officiel » d'arbitre est obligatoire. Il est à apposer sur une tenue vert sapin laissée à la discrétion de chacun.

5.3 - Déroulement des épreuves

Ordre des tirs

Appel au pas de tir	1 coup long	(klaxon ou sifflet)
Début du tir	1 coup bref	“
Fin du tir	2 coups brefs	“
Fin de concours	3 coups longs	“

Dans toutes les disciplines, à l'exception des tirs CAMPAGNE, SAFARI, et RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES, les archers doivent se tenir un pied de chaque côté de la ligne de pas de tir.

Il est impératif que pour chaque concours un rapport d'arbitrage soit établi et adressé au responsable national, membre de la CNS et chargé du suivi de l'arbitrage (voir rapport d'arbitre en annexe).

Le nombre d'arbitres est proportionnel au nombre de tireurs et de pas de tir pour obtenir un arbitrage correct. En règle générale, un arbitre pour quarante tireurs semble être une proportion convenable.

Une zone de **5 mètres** minimum derrière le pas de tir doit rester libre totalement de tout matériel et de toute personne à l'exception des arbitres.

Tout archer qui a terminé sa volée ne doit pas rester à l'intérieur de cette zone, mais retourner derrière la ligne du matériel.

Derrière le couloir des arbitres, deux autres zones sont prévues :



la première réservée au matériel (5 m),
la seconde réservée aux archers (5 m).

C'est en arrière de cette dernière zone que doit se tenir le public.

En cas d'égalité de points pour la première place entre plusieurs archers ou plusieurs équipes, est déclaré vainqueur l'archer ou l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de 10, 9, 8, 7, etc... en finissant par les pailles.

En cas d'incident de tir ou de matériel, l'archer concerné doit en informer l'arbitre, qui, après réparation, lui permettra de tirer le nombre de flèches non tirées à la fin de la série.

Dans le cadre d'une grande manifestation nécessitant l'emploi de plusieurs arbitres :

L'arbitre de chaise est responsable du bon déroulement de la compétition.

Les arbitres de terrain gèrent les cibles qui leurs sont attribuées (incidents, marquage, etc. ...) sans toutefois occulter les problèmes environnementaux.

En cas de litige sérieux, il est important que l'arbitre de terrain informe l'arbitre de chaise des décisions prises.

L'arbitre peut être amené à arrêter les tirs durant une vague s'il juge l'incident suffisamment grave.

A défaut de drapeau, l'archer en difficulté doit avertir l'arbitre en levant la main tout en restant sur le pas de tir ou légèrement en retrait.

Toute flèche envoyée avant ou après le temps réglementaire est annulée pour la volée. Est alors éliminée la meilleure flèche.

Toute flèche envoyée alors que le blason ou la cible s'envole est à tirer de nouveau.



puis le tir proprement dit :

- 1^{ère} volée : A-B puis C-D puis E-F,
- 2^{ème} volée : E-F puis A-B puis C-D,
- 3^{ème} volée : C-D puis E-F puis A-B,
- 4^{ème} volée : A-B puis C-D puis E-F, ...

et ainsi de suite alternativement.

(se reporter à l'Annexe PLAN D'ARBITRAGE)

La marque des scores est faite par deux archers de chaque butte ou chaque peloton, après chaque volée, en présence des autres archers de cette butte ou de ce peloton. La double marque est obligatoire.

Toutefois lors d'un concours amical, la double marque est laissée à l'appréciation du club organisateur.

A la fin de chaque série de tir ou de parcours, chaque feuille de marque est signée par le marqueur et par l'archer lui-même. **Après cette signature, aucune modification, réclamation ou contestation n'est admise sur ces feuilles qui sont alors acheminées au greffe de l'organisateur.**

Si une personne se présente à un concours sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, l'arbitre peut prendre la décision en concertation avec l'organisateur d'exclure la personne, en le notifiant dans le rapport d'arbitrage.

Toute personne qui, par son attitude ou son comportement, met en péril le bon déroulement et / ou la sécurité d'une rencontre, encourt le risque d'une sanction.

Démarches à entreprendre en cas de sanction. (voir FIO)



Toute flèche tombée au sol peut être tirée de nouveau à condition que cette dernière puisse être attrapée avec l'arc de l'archer sans quitter le pas de tir.

En cas d'accident grave ou de conditions atmosphériques très défavorables, l'arbitre peut se réserver le droit de stopper le tir et de faire tirer les flèches restant à envoyer ou retirer la volée, notamment en cas d'orage vis à vis du carbone.

Dans tous les cas où le nombre des archers dépasse la possibilité de faire tirer tout le monde en une seule fois, il est créé des vagues A-B, C-D ou A-B, C-D, E-F.

Ces vagues tirent leurs volées dans l'ordre suivant :

Cas de deux vagues :

les deux volées d'essai se déroulent ainsi :

1^{ère} volée : A-B puis C-D,

2^{ème} volée : C-D puis A-B,

puis le tir proprement dit :

1^{ère} volée : A-B puis C-D,

2^{ème} volée : C-D puis A-B,

3^{ème} volée : A-B puis C-D, ...

et ainsi de suite alternativement.

Cas de trois vagues :

Les trois volées d'essai se déroulent ainsi :

1^{ère} volée : A-B puis C-D puis E-F,

2^{ème} volée : E-F puis A-B puis C-D,

3^{ème} volée : C-D puis E-F puis A-B,



5.4 - Contrôle des flèches sur les cibles

Une flèche est “comptée” selon la position du fût et **non de la pointe dans le blason.**

Si le nombre de flèches envoyées est supérieur à celui imposé (flèches au sol ou sur la butte de tir), seules les flèches correspondant à ce nombre sont prises en compte, la ou les meilleurs flèches étant éliminées.

Deux flèches plantées l'une dans l'autre doivent être comptée au même nombre de points.

Toute flèche tombée à terre après avoir touché la cible est comptée suivant l'impact laissé et non encore repéré, sinon le point est nul.

Les points correspondant aux impacts des flèches sur les blasons sont inscrits sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant de valeur (exemple : 10, 8, 5) sur l'annonce de chaque archer pour ses propres flèches sous contrôle des autres archers.

Aucune flèche, pas plus que le blason ne doit être touché avant que toutes les flèches n'aient été enregistrées et les scores validés.

Tous les cordons sont favorables en points (cordons jugés à l'avantage). Il suffit que la flèche touche le trait noir de séparation de deux zones consécutives sur le blason ou soit à cheval sur ces deux zones de couleur pour être comptée en zone supérieure. A défaut de vérification au moyen de la loupe grossissante, il sera procédé à un contrôle de la distance à partir de la croix indiquant le centre du blason au moyen d'un réglet.

Tout impact de flèche sur le blason doit être repéré par un trait de crayon, seulement après comptage des points.

Durant une série, le blason “trop dégradé” peut être changé à la demande de l'archer ou de l'arbitre.



ANNEXES



BADGES DE PROGRESSION (Tir en SALLE)

Chaque archer en UFOLEP peut évaluer son évolution dans le tir à l'arc en effectuant des tirs "tests" sanctionnés par l'obtention de badges dits "**de progression**".

La graduation des performances est définie par des couleurs.

L'obtention de ces badges est soumise à la présence d'un arbitre, ou à défaut du Président de l'Association qui veille à la régularité des conditions du test d'évaluation.

BADGE UNIQUE : l'ARCHER DE FER (en CONCOURS sur 10 volées)

NIVEAUX DE POINTS Arcs à Poulies

COULEUR	DISTANCE	BLASON	NIVEAUX DE POINTS			
			HOMMES		FEMMES	
			SV	AV	SV	AV
BLEU	18 m	60 cm	155	175	145	165
ROUGE	18 m	60 cm	205	225	185	205
VERT	18 m	60 cm	235	255	215	235
ORANGE	18 m	60 cm	255	275	235	255
JAUNE	18 m	40 cm	220	240	200	220
	25 m	60 cm				
	30 m	80 cm				
ARGENT	18 m	40 cm	240	260	220	240
	25 m	60 cm				
	30 m	80 cm				
VERMEIL	18 m	40 cm	250	270	230	250
	25 m	60 cm				
	30 m	80 cm				
OR	18 m	40 cm	260	270	240	260
	25 m	60 cm				
	30 m	80 cm				

Nota : pour les Arcs à poulies, le 10 correspond au grand centre



NIVEAUX DE POINTS

Arcs classiques

COULEUR	DISTANCE	BLASON	NIVEAUX DE POINTS			
			HOMMES		FEMMES	
			SV	AV	SV	AV
BLANC	10 m	60 cm	140	150	140	150
NOIR	10 m	60 cm	200	220	200	220
GRIS	10 m	60 cm	230	250	230	250
MARRON	10 m	60 cm	250	270	250	270
BLEU	18 m	60 cm	150	170	140	160
ROUGE	18 m	60 cm	200	220	180	200
VERT	18 m	60 cm	230	250	210	230
ORANGE	18 m	60 cm	250	270	230	250
JAUNE	18 m	40 cm	200	220	180	200
JAUNE	25 m	60 cm				
JAUNE	30 m	80 cm				
ARGENT	18 m	40 cm	230	250	210	230
ARGENT	25 m	60 cm				
ARGENT	30 m	80 cm				
VERMEIL	18 m	40 cm	245	265	225	245
VERMEIL	25 m	60 cm				
VERMEIL	30 m	80 cm				
OR	18 m	40 cm	255	275	235	255
OR	25 m	60 cm				
OR	30 m	80 cm				

Nota : pour les Arcs classiques, le 10 correspond au grand centre



RAPPORT D'ARBITRE

Type de rencontre : Nationale Autre
Départementale Inter régionale
Inter départementale Amicale

Lieu de la rencontre : _____

Club organisateur : _____

Date de la rencontre : _____

Noms des arbitres : _____

Discipline : Ufolarc long Ufolarc court
Campagne Safari
Classique en Salle Coupe Nationale
Classique en extérieur Rassemblement Jeune

Conditions de tir :

Eclairage naturel artificiel bon moyen médiocre

Météo température _____ vent pluie

Horaires des tirs Début des tirs _____ Fin des tirs _____

Participants :

	-11 ans	11/12 ans	13/14 ans	15/16 ans	17/18 ans	19/49 ans	+50 ans	Handicapés
Masculins								
Féminines								
TOTAL								

Nombre de participants par catégorie :

Classique avec viseur : _____ Classique sans viseur : _____ Arc à poulies : _____

Remarques, observations, suggestions des arbitres : (noter les incidents afin de permettre la traçabilité en cas de réclamation – joindre une feuille explicative annexe en cas de besoin)

Fait à _____

le _____

Signature des arbitres

Signature de l'organisateur

Ce document est à adresser au Responsable National de l'Arbitrage UFOLEP



COMPETITIONS LOCALES ET TRADITIONNELLES

(documents en élaboration)

Le beursault

Le dart

Le tir à la perche

Le tir à l'oiseau

L'arcathlon

Le tir au drapeau



Commission Nationale Tir à l'Arc UFOLEP
Règlement d'arbitrage (version 2004)



PLAN D'ARBITRAGE (salle ou extérieur – 2 vagues)

Date :

Lieu :

Heure début :

Heure fin :

VOLEE	ROTATION		MINUTAGE	OBSERVATIONS
ESSAI 1	A B			
		C D		
ESSAI 2	C D			
		A B		
1	A B			
		C D		
2	C D			
		A B		
3	A B			
		C D		
4	C D			
		A B		
5	A B			
		C D		
6	C D			
		A B		
7	A B			
		C D		
8	C D			
		A B		
9	A B			
		C D		
10	C D			
		A B		



Commission Nationale Tir à l'Arc UFOLEP

Règlement d'arbitrage (version 2004)



PLAN D'ARBITRAGE (salle ou extérieur – 3 vagues)

Date :

Lieu :

Heure début :

Heure fin :

VOLEE	ROTATION	MINUTAGE	OBSERVATIONS
ESSAI 1	A B		
		C D	
			E F
ESSAI 2	E F		
		A B	
			C D
ESSAI 3	C D		
		E F	
			A B
1	A B		
		C D	
			E F
2	E F		
		A B	
			C D
3	C D		
		E F	
			A B
4	A B		
		C D	
			E F
5	E F		
		A B	
			C D
6	C D		
		E F	
			A B
7	A B		
		C D	
			E F
8	E F		
		A B	
			C D
9	C D		
		E F	
			A B
10	A B		
		C D	
			E F



Commission Nationale Tir à l'Arc UFOLEP
Règlement d'arbitrage (version 2004)



PLAN D'ARBITRAGE (UFOLARC COURT OU LONG – 2 vagues)

Date :

Lieu :

Heure début :

Heure fin :

VOLEE	ROTATION		MINUTAGE	OBSERVATIONS
ESSAI 1	A B			
		C D		
ESSAI 2	C D			
		A B		
1	A B			
		C D		
2	C D			
		A B		
3	A B			
		C D		
4	C D			
		A B		
5	A B			
		C D		
6	C D			
		A B		
7	A B			
		C D		
8	C D			
		A B		
9	A B			
		C D		



Commission Nationale Tir à l'Arc UFOLEP
Règlement d'arbitrage (version 2004)



PLAN D'ARBITRAGE (UFOLARC COURT OU LONG – 3 vagues)

Date :

Lieu :

Heure début :

Heure fin :

VOLEE	ROTATION		MINUTAGE	OBSERVATIONS
ESSAI 1	A B			
		C D		
			E F	
ESSAI 2	E F			
		A B		
			C D	
ESSAI 3	C D			
		E F		
			A B	
1	A B			
		C D		
			E F	
2	E F			
		A B		
			C D	
3	C D			
		E F		
			A B	
4	A B			
		C D		
			E F	
5	E F			
		A B		
			C D	
6	C D			
		E F		
			A B	
7	A B			
		C D		
			E F	
8	E F			
		A B		
			C D	
9	C D			
		E F		
			A B	



IMPLANTATION D'UN PAS DE TIR EXTERIEUR

DE TYPE CHAMPIONNAT NATIONAL ETE

FILET DE PROTECTION

0	17/18 ans, 19/49 ans, + 50 ans	Blason 80 cm	Or à 1.30 m du sol	40 m
10	17/18 ans, 19/49 ans, + 50 ans	Blason 80 cm	Or à 1.30 m du sol	30 m
15	13/14 ans Blason 80 cm	15/16 ans Blason 60 cm	Or à 1.30 m du sol	25 m
20	13/14 ans Blason 80 cm	15/16 ans Blason 60 cm	Or à 1.30 m du sol	20 m
25	- 11 ans du département, 11/12 ans	Blason 60 cm	Or à 1.00 m du sol	15 m
30	- 11 ans du département organisateur 11/12 ans	Blason 60 cm	Or à 1.00 m du sol	10 m

40	PAS DE TIR			
45	Couloir des arbitres			5 m
50	Matériel			5 m
55	Archers			5 m

PUBLIC



GLOSSAIRE DES TERMES UTILISES

Allonge du tireur	C'est la distance en cm entre le creux de l'encoche et le repose flèche plus 2 cm.
Amortisseur	Élément fixé sur le stabilisateur qui absorbe les vibrations.
Arc classique	Arc le plus fréquemment utilisé, avec ou sans viseur.
Armer / armement	Action de mise en tension de l'arc
Band	L'arc bandé au repos, c'est la distance en cm entre le creux de la poignée et la corde
Bandoir	Accessoire fixe (généralement mural) qui permet de bander la corde sur l'arc
Berger Button	Accessoire permettant le réglage de la flèche absorbant en partie de paradoxe de cette dernière.
Blason	Carte en papier que l'on met sur la cible, ayant valeur de marque. De dimension variable selon les distances.
Bracelet	Accessoire qui protège l'avant bras d'arc lors du lâcher.
Bras d'arc	Bras qui tient l'arc.
Bras de corde	Bras qui tracte la corde.
Brin	Fils qui composent la corde.
Butte	Ce sur quoi est fixé le blason.
Carquois	Accessoire qui contient les flèches.
Clicker	«Contrôleur d'allonge », lame métallique placée contre la joue intérieure de la fenêtre de l'arc.
Cône	Partie arrière du tube.
Dacron	Matériau utilisé pour la fabrication des cordes.
Détalonnage	Mesure en mm du point d'encoche par rapport au point 0.
Dragonne	Accessoire reliant l'arc aux doigts de la main.
Échappement	Moment du lâcher de la corde.
Empennage	Désigne les plumes sur la flèche.
Empenneuse	Appareil qui permet de coller les plumes sur le tube.
Encoche	Élément en plastique moulé que l'on place sur la part conique du tube et qui reçoit dans son creux la corde.



Équerre	Accessoire permettant la mesure du band et le positionnement du détalonnage.
Équilibrage	Ensemble des stabilisateurs placés sur l'arc.
Fausse corde	Accessoire permettant de monter la corde sur l'arc.
Fenêtre d'arc	Partie centrale du corps de l'arc qui reçoit le repose flèche.
Fut	Le tube de la flèche.
Grip	Surpoignée (ou poignée) située au centre du corps de l'arc qui permet la préhension de l'arc.
Groupement	Notion qui définit la précision du tir par le positionnement des flèches entre elles.
Hauteur d'arc	Distance exprimée en Pouce d'une poupée à l'autre.
Lâcher	Action d'ouverture des doigts pour libérer la corde.
Latéral	Décalage du groupement des flèches à droite ou à gauche.
Livre	Mesure qui détermine la puissance de l'arc (une livre Anglaise est égale à 454 grammes).
Main d'arc	Main qui tient l'arc.
Main de corde	Main qui tient la corde.
Œillette	Partie du viseur qui reçoit le « grain d'orge ».
Palette	Accessoire qui protège les doigts au moment du lâcher.
Paradoxe	Réaction de la flèche au moment du lâcher.
Plancher de la fenêtre d'arc	Surface horizontale de la base de la fenêtre d'arc.
Plastron	Protection évitant le frottement de la corde sur les vêtements ou la poitrine.
Plume	Empennage (1 plume coq, 2 plumes poules) sur chaque flèche.
Poignée	C'est le corps de l'arc.
Point d'encoche	Repères constants sur la corde qui reçoivent la flèche.
Point de pivot	Centre mécanique de l'arc (creux de la poignée).
Point de pression d'arc.	Point de contact le plus important entre le grip et la main d'arc.
Poupée	Désigne à la fois l'extrémité des branches et de la corde.



Commission Nationale Tir à l'Arc UFOLEP
Règlement d'arbitrage (version 2004)



Repère avant	Positionnement de l'ocilleton du viseur par rapport au centre de la cible.
Repère arrière	Contact entre la main et le visage lorsque l'arc est en tension.
Repose Flèche	Accessoire situé sur la fenêtre de l'arc sur lequel repose la flèche avant sa propulsion.
Stabilisateur	Accessoire d'équilibrage de l'arc.
Tranche fil	Fil qui protège la corde afin d'éviter une usure trop rapide (centre de la corde, poupées).
Tube	C'est le fût de la flèche.
Viseur	Accessoire fixé sur l'arc permettant de viser direction la cible.
Volée	Nombre de flèches tirées l'une à la suite l'autre par un même tireur.